

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
18 DÉCEMBRE 2017 À 18 H 30**

**AUX PERSONNES DES ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST ET DE VILLE-MARIE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN :**

**DE MODIFIER UNE DISPOSITION DE LA RÉOLUTION CA17 220314 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT SUR LA RUE FERNAND-SÉGUIN (LOT 5 833 314 DU CADASTRE DU QUÉBEC) DANS LE PARC D'ENTREPRISES DE LA POINTE-SAINT-CHARLES**

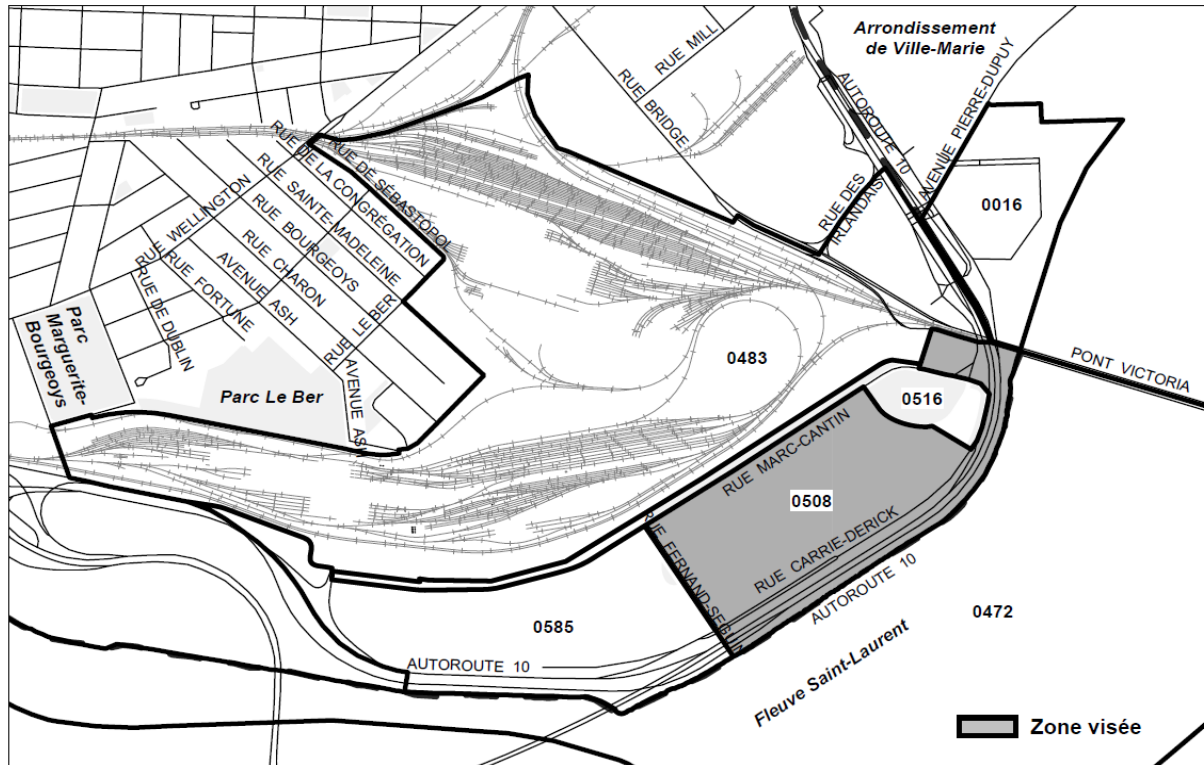
**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **18 décembre 2017 à 18 h 30** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage).

Au cours de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise à modifier la résolution CA17 220314 autorisant la construction d'une usine de traitement sur la rue Fernand-Séguin (lot 5 833 314 du cadastre du Québec) dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles afin d'autoriser une densité minimale de 0.22.

Cette disposition de la résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0508 ainsi que les zones contiguës 0472, 0483, 0516 et 0585 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la zone contiguë 0016, située sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, tel qu'illustré ci-dessous :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_SOU\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/WWW\\_CI\\_S O.HTML](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/WWW_CI_S O.HTML), remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur:

Ce premier projet de résolution et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contiguës sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 7 décembre 2017

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut